

CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S DE GAWILAN

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Afrique du Nord et Moyen-Orient

TEFFENE Sarah
Septembre 2021



CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S DE GAWILAN

Localisation du camp

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp

Population accueillie

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Non-adhésion de l'Irak au régime international
des réfugiés

Divergences entre Bagdad et Erbil

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Relativiser l'effectivité des services

Violences

Séparations familiales

Manque de solutions durables et viables

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Localisation du camp de **GAWILAN**



COORDONNÉES DU CAMP DE
GAWILAN :

36.33849565, 43.61581064



CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

L'année 2011 représente un tournant pour cette vaste région qu'est le Moyen-Orient. De la Tunisie de Ben Ali, à la Syrie de Bachar el-Assad, en passant par la Libye de Mouammar Kadhafi ou encore l'Égypte d'Hosni Moubarak, la région est marquée par ce que les experts appellent « les Printemps arabes ». C'est dans ce contexte d'ébullition populaire et révolutionnaire qu'en mars 2011 la population syrienne se rebelle contre la dictature du président Bachar al-Assad, fils de l'ancien président Hafez al-Assad, au pouvoir depuis 2000. La Syrie s'embrase ; les manifestations populaires et anti-gouvernementales sont violemment réprimées. C'est le début d'un conflit armé aujourd'hui long de dix ans.

D'une contestation populaire, voire estudiantine, le pays s'embourbe dans un conflit armé où les acteurs et les enjeux sont multiples, rendant sa lecture difficile. Le chaos syrien se révèle être un terrain favorable à l'implantation de groupes armés jihadistes. C'est dans ce contexte que l'État islamique (EI), également connu sous son acronyme arabe « Daesh » et ancienne branche affiliée du groupe Al-Qaïda, s'implante à la frontière syro-irakienne. À partir de ce territoire, l'État islamique, initialement originaire d'Irak (2006), continue sa progression et proclame l'instauration de son califat le 29 juin 2014 à Mossoul.

Les affrontements continus, se déroulant sur le territoire syrien, entre ces divers acteurs étatiques, non-étatiques, internationaux, locaux, et jihadistes, sont destructeurs et lourds de conséquences. En 2020, l'Observatoire Syrien pour les Droits de l'Homme (OSDH) recensait 380 000 personnes décédées en raison du conflit, dont 115 000 civils [1].

À ce nombre de décès élevé, il faut ajouter le nombre de personnes déplacées ou réfugiées, également victimes du conflit. À cet égard, le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) dénombre 6,6 millions de déplacé-e-s internes et 5,6 millions de Syrien-ne-s ayant fui la Syrie depuis 2011 [2].

Ces dernier-ère-s fuient et se réfugient principalement dans les pays voisins : Égypte, Jordanie, Liban, Turquie, Irak, plus précisément au Kurdistan irakien [3].



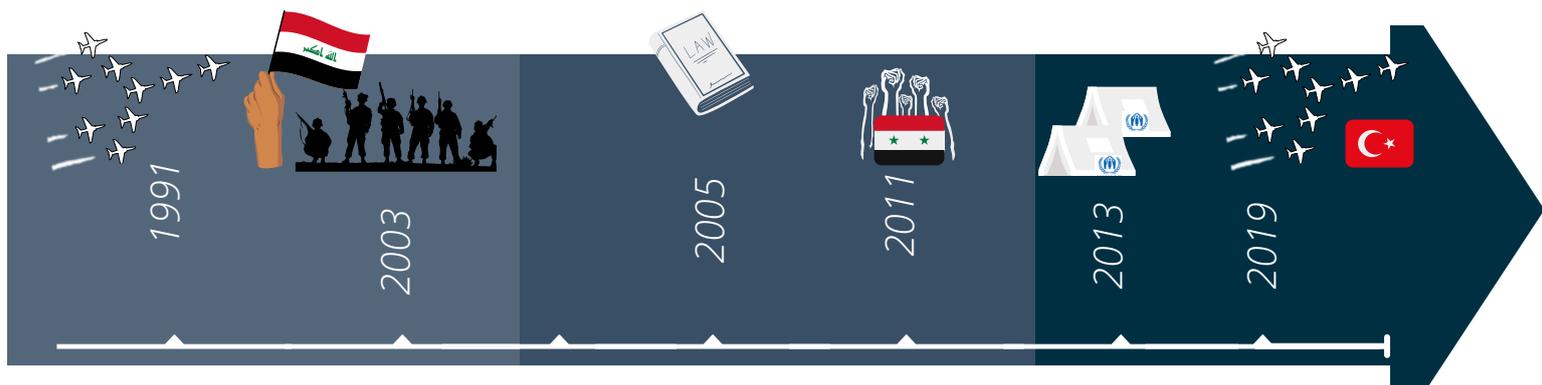
"En 2020, l'Observatoire Syrien pour les Droits de l'Homme (OSDH) recensait 380 000 personnes décédées en raison du conflit, dont 115 000 civils."

Le Kurdistan irakien, ou Kurdistan du Sud (Bashour) [4], est une région devenue de facto autonome en 1992 à la faveur de la première guerre du Golfe (1991) [5]. Le Kurdistan irakien n'est pas un Etat à part entière ; la région n'est pas indépendante mais son autonomie est officiellement reconnue par la nouvelle constitution irakienne adoptée en 2005, faisant de l'Irak un « Etat fédéral, démocratique, et pluraliste [6] ». Le Kurdistan irakien, dont l'autonomie vient d'être constitutionnalisée, se compose désormais officiellement de trois régions – Dohuk, Erbil, Souleimaniye – avec pour capitale la ville kurde d'Erbil.

Contrairement au reste de l'Irak, marqué par le chaos de l'après-2003 [7], le Kurdistan irakien bénéficie dans ces années-là d'une certaine stabilité et d'une réelle prospérité économique [8]. Un dynamisme économique qui sera néanmoins freiné à partir des années 2010 sur fond de tensions avec Bagdad et de contestations politico-sociales importantes [9]. Le Gouvernement Régional du Kurdistan (GRK) est alors affaibli lorsque débute la guerre civile en Syrie, et l'expansion de Daesh en Irak.

Malgré cette fragilité certaine, et la difficulté des combattant-e-s kurdes irakien-ne-s (*peshmergas*) à contrer l'expansion de l'Etat islamique en Irak [10], la région reste de manière générale plus stable que le reste du pays, et devient ainsi un lieu de refuge non négligeable pour les déplacé-e-s internes irakien-ne-s, comme pour les réfugié-e-s syrien-ne-s. En 2019, 1.55 million de déplacé-e-s internes [11] (810 000 au GRK [12]) étaient recensé-e-s en zone irakienne ainsi que 245 810 réfugié-e-s syrien-ne-s, dont 99% présent-e-s dans la seule région du Kurdistan.

C'est dans ce contexte de crise humanitaire qu'a été créé le camp de Gawilan. Installé en septembre 2013, et d'une superficie de 750 000 m², celui-ci est situé dans le gouvernorat de Dohuk, au Nord du Kurdistan irakien [13]. S'il s'agit au départ d'un camp de transit, Gawilan se transforme rapidement en camp de réfugié-e-s officiel.



LA POPULATION ACCUEILLIE

| NATIONALITÉS PRÉSENTES DANS LE CAMP :



en majorité
kurdes
Syrien-ne

| DÉMOGRAPHIE :



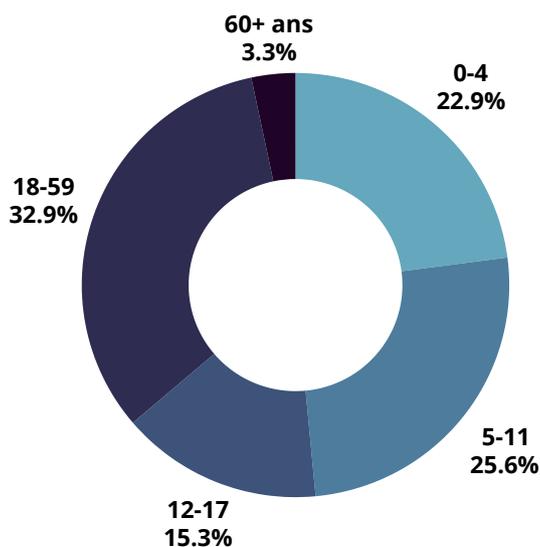
10 128



48.57%



51.43%

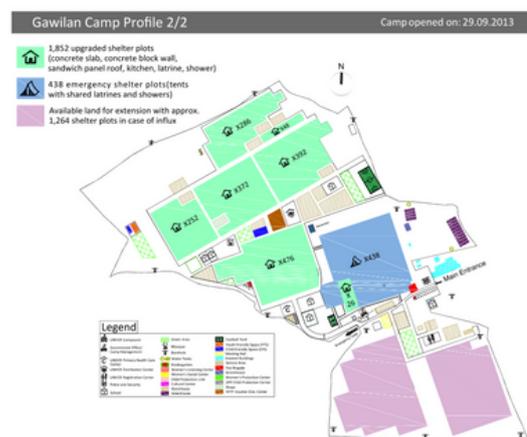


Ce camp accueille principalement des réfugié-e-s syrien-ne-s, en majorité kurdes, au nombre de 10 128 (décembre 2019)[14] pour une capacité d'accueil maximale de 29 000 personnes [15].

Ces dernier-ère-s, principalement originaires des villes du Nord et de l'Est de la Syrie [16], sont venu-e-s se réfugier au Kurdistan irakien après 2011, et notamment après l'implantation de l'Etat islamique en Syrie.

Cet afflux conséquent ne sera pas le dernier. En effet, la région autonome fait face à un second flot de réfugié-e-s syrien-ne-s, en octobre 2019, lorsque la Turquie de Recep Tayyip Erdogan, libre de tout mouvement depuis le retrait des troupes américaines, lance l'opération « Source de Paix » au Nord-Est de la Syrie, soit au Kurdistan syrien (Rojava) [17]. Ne bénéficiant plus de la couverture aérienne américaine, le territoire du Rojava subit. Les frappes aériennes sont violentes, entraînant un mouvement important de population. En trois mois, ce sont presque 17 000 syrien-ne-s qui franchiront la frontière pour se réfugier en Irak [18].

Ces nouvelles arrivées de réfugié-e-s contribuent à faire du camp de Gawilan une structure permanente. En effet, le camp voisin de Badarash, étant arrivé à saturation –avec près de 11 000 résident-e-s –, Gawilan se doit d'accueillir près de 310 personnes, vivant initialement à Badarash, à 30km au Nord. A cette occasion, le camp de Gawilan est réaménagé et une nouvelle section est ajoutée.



LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Si l'Irak n'a pas ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugié-e-s ni son protocole additionnel de 1967 [19], celui-ci est malgré tout un pays de refuge non-négligeable pour les réfugié-e-s syrien-ne-s. La région autonome du Kurdistan irakien l'est plus encore, en raison de sa relative stabilité.

Après le bouleversement pour la région qu'a représenté l'exode palestinien, il est certain que les pays aux alentours, devenus pays hôtes, ont été réticents à tout engagement en matière d'asile et de migration. Ceci explique en partie le nombre très limité de pays limitrophes ayant ratifié les deux instruments principaux mentionnés ci-dessus [20]. En revanche, la non-adhésion de ces derniers au régime international des réfugié-e-s ne signifie pas que ces pays n'ont aucune réglementation interne ou régionale en la matière ni qu'ils n'entretiennent aucune relation avec le Haut-commissariat aux réfugié-e-s des Nations Unies (UNHCR).

En effet, la politique irakienne en matière d'asile est pour sa part régie par la loi de 1971 sur les réfugié-e-s politiques, l'article 21 de la Constitution de 2005 et la Loi 21-2010[21] qui crée le Ministère de la Migration et du Déplacement. Bien que le pays accorde une protection, celle-ci reste restreinte dans la mesure où elle n'est accordée qu'à une catégorie limitée de réfugié-e-s. Seuls les réfugié-e-s fuyant leur pays d'origine pour des raisons politiques et/ou militaires sont reconnu-e-s comme tels. Ainsi, beaucoup de réfugié-e-s syrien-ne-s étudié-e-s ici, fuyant les combats et la Syrie pour se réfugier en Irak, ne sont pas reconnu-e-s comme réfugié-e-s selon les termes de la loi irakienne de 1971.

La situation irakienne reste particulière: la législation nationale comme la politique régionale mise en place par Erbil sont à prendre en considération.

En principe, Erbil n'est pas autorisé à légiférer en matière d'asile, sur les questions de séjour et de résidence des réfugié-e-s (article 11/05 de la Constitution, 2005). Cependant, comme bien souvent, la pratique diffère de la théorie ; une évolution compréhensible étant donné que la région autonome se retrouve en première ligne.

Si les réfugié-e-s fuyant pour des raisons politiques ou militaires sont couverts par la Loi de 1971, les autres doivent s'en remettre au HCR qui est chargé de leur enregistrement en tant que demandeur-se-s d'asile. Ces dernier-ère-s se verront alors accorder une carte de résidence par le gouvernement régional. Cette politique est limitée puisque la région autonome n'est pas légalement autorisée à offrir le statut de réfugié et parce que l'organe du gouvernement central chargé d'accorder le statut de réfugié politique aux demandeur-se-s d'asile en remplissant les critères n'intervient pas dans la région autonome.

Autrement dit, si ces dernier-ère-s entrent directement au Kurdistan irakien sans passer par le territoire du gouvernement central, ils et elles ne pourront solliciter ce statut.

Pour résumer, le cadre juridique établi en Irak est limité et complexe, dans la mesure où la législation varie entre Bagdad et Erbil. La protection et les droits accordés sont restreints à certaines catégories bien précises de réfugié-e-s.

C'est dans cette perspective de protection limitée que le gouvernement central irakien privilégie la stratégie d'encampement à l'intégration locale. Cependant, force est de constater que cette stratégie n'est pas complètement effective puisque 59% des réfugié-e-s résident-e-s au Kurdistan irakien vivent en zone urbaine et donc en dehors des camps [22].

Même si ces chiffres varient d'un gouvernorat à l'autre et qu'ils s'avèrent plus faibles pour celui de Dohuk – 68% des réfugié-e-s vivent dans des camps -, ils ne sont pas négligeables [23]. En effet, cette forte proportion de réfugié-e-s vivant en zones urbaines peut être source de difficulté pour ces dernier-ère-s, pour ce qui concerne leur accès aux services, comme pour les acteurs – ONGs, institutions, organisations internationales (OI) – qui se trouvent en difficulté, voire dans l'incapacité d'évaluer les besoins des réfugié-e-s.

Malgré cette politique limitée du gouvernement central, la région autonome, elle, s'inscrit de manière générale dans une logique de coopération avec les organes des Nations Unies [24], comme en témoigne la signature d'un « Memorandum of Understanding » (MoU) entre le GRK et le HCR le 26 avril 2019, visant à réaffirmer et renforcer leur coopération mutuelle [25].

Concernant le cas plus spécifique du camp de Gawilan, le GRK, représenté sur le terrain par divers organes gouvernementaux, fait bien office de gestionnaire aux côtés de HCR. A cet égard, c'est le Bureau de Secours et des Affaires humanitaires (« Board of Relief and Humanitarian Affairs », BRHA) qui se charge de l'administration du camp de Gawilan et ce, avec le soutien du HCR.

Outre administrer le camp, celui-ci se charge également de la sécurité. Celle-ci est relativement faible puisqu'un seul point de contrôle de police et de sécurité a été installé à l'entrée principale du camp.

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP



Duhok Governorate
Board of Relief and Humanitarian Affairs
BRHA

- **Bureau de Secours et des Affaires Humanitaires**

Coordination générale :

- Administration et gestion
- sécurité



- **UNHCR**

Gestion du camp assurée par le Bureau de Secours et des Affaires Humanitaires avec le support du UNHCR (coordination)

24 ACTEURS ET PARTENAIRES RECENSÉS [26]

Aide alimentaire, logistique et coordination

BCF, World vision International, World Food Program (WFP).

Education

BCF, Norwegian Refugee Council (NRC), Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), UNHCR, Département de l'Education (DoE).

Logement et infrastructures

DéBRHA, Peace Winds Japan, Programme des Nations unies pour le développement (UNDP).

Besoins de première nécessité et moyens de subsistance

ACTED, UNICEF, ZOA, QANDIL, BCF, NCR, REACH, World vision international

Eau, assainissement, hygiène, gestion des déchets

- ONGs: ACTED, BCF, Peace Winds Japan, Rehabilitation Education And Community's Health (REACH), World vision International
- Organes gouvernementaux : BRHA, Département de l'Eau (DoW)
- Agences (OI): UNHCR, UNICEF.

Protection, Protection des enfants et support psychologique

- ONGs: ACTED, BCF, Cordaid, Harikar, IMC, NRC, The Lotus Flower, Save the Children
- Organes gouvernementaux : Département du Travail et des Affaires sociales (DoLSA)
- Agences (OI): UNHCR, UNICEF.

Santé

Département de la Santé (DoH) avec le soutien des agences onusiennes.

- ONGs: Barzani Charity Foundation (BCF), Cordaid, International Medical Corps (IMC),
- Organes gouvernementaux : DoH Dohuk.
- Agences (OI): World Health Organization (WHO).



SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP



LOGEMENT

Initialement, la totalité des résident-e-s du camp bénéficiait d'un habitat en dur. Cependant, l'urgence humanitaire provoquée par l'opération militaire d'Ankara dans le Nord-Est de la Syrie en octobre 2019 n'a pas permis aux acteurs et gestionnaires du camp de fournir des abris en dur aux nouveaux arrivant-es. C'est dans ce contexte d'urgence que des tentes ont été mises à leur disposition, en attendant la construction de nouveaux logements. Selon le HCR, « 438 abris d'urgence ont été installés, ainsi que des latrines et des douches communes, des routes et un réseau électrique » [27].

Pour leur part, les habitats en dur construits dans le camp s'accompagnent d'un accès à d'autres commodités. Ils s'accompagnent en effet de latrines, de douches, d'une cuisine ainsi que d'un accès au réseau d'eau et à l'électricité [28].



SANTÉ

En termes de santé, c'est la direction de la Santé du gouvernorat de Dohuk qui se charge d'assurer l'accès aux soins des résident-e-s de Gawilan. C'est ainsi qu'a été créé un centre de soins primaires au sein du camp, permettant à près de 10 000 réfugié-e-s d'accéder aux soins, ce qui équivaut en moyenne à environ quatre consultations par personne par an [29]. Ces dernier-ère-s bénéficient donc de soins de première nécessité comprenant entre autres un accès aux services de laboratoire, de vaccination et de santé génésique (soins obstétricaux et néonataux) [30]. L'action de la région autonome en matière d'accès aux soins est largement soutenue par les différentes agences onusiennes, et elle est également complétée par l'intervention des ONGs partenaires présentes sur place.

Outre assurer la santé physique des résident-e-s du camp, le HCR et la région autonome sont attachés à assurer la santé mentale et psychologique des réfugié-e-s. En partenariat, ils ont tenu à développer le soutien et les soins en la matière, ce qui s'avère être particulièrement important puisque de nombreux cas de stress post-traumatique et de dépression sont recensés chez les réfugié-e-s syrien-ne-s comme chez les déplacé-e-s internes présent-e-s au Kurdistan irakien [31]. Beaucoup ont fui les zones de combat et ont ainsi vécu et assisté à des événements traumatisants nécessitant une prise en charge et un support psychologique adéquats [32].



EDUCATION

Concernant l'accès à l'éducation, les autorités de la région autonome du Kurdistan irakien ont accordé aux réfugié-e-s le droit d'accéder aux écoles publiques, comme ils leur ont accordé le droit de travailler [33]. Au sein même du camp de Gawilan, trois écoles publiques – 2 écoles primaires et une école secondaire – ont été construites accueillant entre 1,260 [34] et 2,000 étudiant-e-s [35]. En 2018, selon les chiffres du HCR, 58% des enfants habitant le camp de Gawilan avaient accès à l'éducation, qu'elle soit formelle ou informelle (UNHCR, UNICEF, ONGs) [36].

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP



AIDE ALIMENTAIRE

Deux centres de distribution - relevant de la compétence du HCR pour l'un, et du WFP pour l'autre - sont recensés dans le camp. Ils ont vocation à porter assistance aux familles les plus vulnérables en leur assurant un accès minimum à l'alimentation. Cette mission se traduit par la distribution mensuelle de bons alimentaires électroniques et par la distribution occasionnelle de colis alimentaires selon les besoins de ces mêmes familles [37].



SERVICE DE SOUTIEN ET DE PROTECTION

Par le biais des différents centres installés au sein du camp, les réfugié-e-s vivant à Gawilan bénéficient d'un accès à la « protection ». En effet, le HCR dispose d'un centre d'enregistrement leur permettant d'effectuer leurs démarches administratives (certificats de naissance, de décès, etc.). Par ailleurs, ces dernier-ère-s peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, de conseils en matière juridique, d'un soutien et suivi psychologique, notamment pour les victimes de violences sexuelles ou de violences basées sur le genre. Concernant les femmes et les enfants plus précisément, à priori plus vulnérables, plusieurs espaces leur sont dédiés. Certains se trouvent être des centres de protection [38] tandis que d'autres sont des espaces de convivialité, des lieux d'accueil leur permettant de bénéficier, à nouveau, d'aide et de conseil, mais aussi de participer à des activités récréatives. Ces derniers sont gérés conjointement par des agences onusiennes, telles que le HCR et l'UNICEF, des organisations non-gouvernementales comme Save the Children, Harikar et ACTED, et les autorités de la région autonome, par le biais de DoLSA [39].

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

EFFECTIVITÉ DES SERVICES À RELATIVISER



EAU, ASSAINISSEMENT, HYGIÈNE ET ÉLECTRICITÉ

Bien que les habitats en dur, dont bénéficient la majorité des réfugié-e-s, soient équipés, leur permettant en outre un accès à l'eau et à l'électricité, celui-ci est à relativiser. En effet, sans détails particuliers, le HCR souligne, d'une part, des lacunes en termes d'accès à l'électricité et signale, d'autre part, un manque d'eau propre et consommable [40].

Par ailleurs, de vraies insuffisances en termes d'assainissement, d'hygiène et de gestion des déchets sont également mises en lumière. Le besoin pour une stratégie et solution durables visant à améliorer l'évacuation des eaux usées se fait sentir, de même qu'une amélioration de la ventilation des fosses septiques [41]. Le manque de poubelles disponibles est également souligné, signalant qu'il y aurait ainsi une vraie défaillance en ce qui concerne la collecte des ordures, à tel point que la situation inquiète les gestionnaires et pourrait se révéler propice aux maladies [42].



EDUCATION

Bien que trois écoles aient été installées et soient à disposition des réfugié-e-s, il est certain que l'effectivité du système éducatif au sein du camp nécessite d'être relativisée. De manière générale, les écoles publiques de la région autonome, et donc de Gawilan, sont débordées, les contraignant à fonctionner en plusieurs équipes. Alors que les classes sont surpeuplées, avec en moyenne plus de 40 élèves par classe, les écoles manquent d'enseignant-e-s qualifié-e-s et éprouvent des difficultés à les payer [43]. Ainsi, en 2019, le HRC recensait 26 professeur-e-s pour 2 000 étudiant-e-s ; ce nombre relativement faible d'enseignant-e-s était en partie compensé par la participation de 87 intervenant-e-s volontaires [44].

Les écoles du camp ont besoin d'être réhabilitées, étendues et améliorées, tout comme leurs capacités d'accueil, afin d'être en mesure d'accueillir, dans de meilleures conditions, un nombre plus large d'enfants.

L'arrivée de plusieurs centaines de réfugié-e-s à partir d'octobre 2019 n'a pas amélioré la situation. Au contraire, la pression sur les services mis à disposition, et notamment sur les écoles, s'est considérablement accrue. C'est dans cette perspective de pression non-négligeable et de capacités d'accueil des écoles largement dépassées, que le NRC a mis en place, à Gawilan comme à Baradash, plusieurs centres d'éducation temporaires [45].

Par ailleurs, les enfants eux-mêmes sont limités dans leur accès à l'éducation et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, même si en majorité les enfants sont d'origine kurde, ces dernier-ère-s ont eu pour habitude d'étudier en arabe. Les cours étant dispensés en kurde au Kurdistan irakien, les élèves sont restreints dans leur apprentissage faisant face à la barrière de la langue et à la difficulté de s'adapter à un cursus éducatif différent [46].

Par ailleurs, ces dernier-ère-s sont confronté-e-s à un autre problème : le manque de documents [47]. Ceci est un problème majeur puisqu'il empêche certaines familles d'inscrire leurs enfants au sein des écoles publiques de la région autonome, les contraignant à arrêter leur scolarisation ou bien à se tourner vers l'éducation informelle, notamment auprès d'ONGs.

Enfin, et ceci n'est pas propre au camp de Gawilan, beaucoup d'enfants sont déscolarisés. En effet, la déscolarisation se produit principalement pour des raisons financières. Lorsque les réfugié-e-s se démènent pour assurer la survie de leur famille, la poursuite de la scolarisation n'apparaît pas forcément comme la priorité majeure. Ces difficultés financières entraînent évidemment d'autres problématiques particulièrement importantes que sont entre autres les mariages précoces et forcés, et le travail des enfants [48].

VIOLENCES

Bien que la plupart des problèmes soulignés précédemment semblent communs à la plupart des camps, le camp de Gawilan présente malgré tout certaines spécificités qui se révèlent problématiques. En effet, le HCR souligne des cas de violences sexuelles et de violences basées sur le genre (SGBV) [49] comprenant des cas de violence domestique. Le haut-commissariat souligne par la même occasion que celles-ci ne sont ni dénoncées ni reportées, accentuant davantage la gravité de la situation. En effet, la stigmatisation potentielle associée à l'action de dénoncer des violences dissuade généralement les victimes.

Malgré ce manque de dénonciation des violences, le HCR et les autres partenaires ont conscience de cette problématique. C'est dans cette perspective que ce dernier, en coopération avec l'ONG Harikar, a lancé un projet visant à mener des activités de « gestion des cas de SGBV et de sensibilisation auprès des femmes, des filles, des hommes et des garçons » [50].

PROBLÉMATIQUE: SÉPARATIONS FAMILIALES

Les séparations familiales représentent une véritable et non-négligeable problématique rencontrée par la région autonome du Kurdistan [51]. Cela concerne à la fois les réfugié-e-s et les déplacé-e-s internes irakie-ne-s, et se révèle particulièrement préoccupant lorsqu'il s'agit d'enfants séparés ou non-accompagnés. Le camp de Gawilan n'y échappe pas, et les autorités gestionnaires en sont conscientes [52]. C'est la raison pour laquelle elles tentent de remédier à cette situation en permettant aux réfugié-e-s, après autorisation donnée par les forces de sécurité kurdes (*Asayesh*), de se déplacer entre le camp de Gawilan et celui de Baradash, permettant ainsi leur réunification quand cela est possible. A cette occasion, la réunification est facilitée par la participation d'ONGs, notamment de BCF, qui leur assurent le transport [53].

MANQUE DE SOLUTIONS DURABLES ET VIABLES

La région autonome a fait preuve d'hospitalité envers les réfugié-e-s syrien-ne-s, leur permettant notamment de travailler. Malgré cela, ces dernier-ère-s éprouvent des difficultés à trouver un emploi sur la durée ; ceci s'expliquant en partie par la situation économique du Kurdistan irakien.

La relative stabilité de la région, appréciée des Syrien-ne-s venant y trouver refuge, n'efface pas pour autant le manque de perspectives d'avenir. Si le retour en Syrie n'est pas encore encouragé par le HCR en raison de la situation sécuritaire, celui-ci est tout de même envisagé par une large population en manque d'opportunités, de perspectives, tout comme de moyens de subsistance, ou cherchant à se réunifier. Ainsi en 2019, 10 000 réfugié-e-s syrien-ne-s résidant au GRK seraient volontairement retourné-e-s en Syrie [54].

Concernant Gawilan plus précisément, il est l'un des seuls camps de la région, avec celui de Darashakran, à être en capacité d'accueillir de nouveaux résident-e-s, dans l'hypothèse de nouvelles arrivées de réfugié-e-s. Tous les autres camps de la région sont arrivés à saturation. Comme l'explique le HCR, de nouvelles arrivées de réfugié-e-s dans la région provoquerait probablement la saturation de Gawilan, tandis que le HRC, les autorités kurdes et leurs partenaires, seraient dans l'obligation de se concerter afin de redéfinir leurs politiques et solutions sur le long-terme [55].

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] Olivier PIOT, *Kurdes, les damnés de la guerre*, Les Petits matins, 2020, p.256.
- [2] UNHCR, *Urgence Syrie*, <https://www.unhcr.org/fr/urgence-en-syrie.html#:~:text=2%2C98%20millions&text=La%20grande%20majorit%C3%A9%20des%20r%C3%A9fugi%C3%A9s,dans%20des%20camps%20de%20r%C3%A9fugi%C3%A9s>.
- [3] Alain-Guy SIPOWO, « Les réfugiés syriens au Moyen-Orient entre vide juridique et instabilité chronique », *Études internationales*, volume 49, numéro 2, printemps 2018, p. 291-315, <https://doi.org/10.7202/1055688ar>
- [4] Olivier PIOT, *Kurdes, les damnés de la guerre*, Les Petits matins, 2020, p.85.
- [5] *Ibid*, p.21-22.
- [6] *Ibid*, p.96.
- [7] *Ibid*, p.96.
- [8] *Ibid*, p.97.
- [9] *Ibid*, p.98-99.
- [10] *Ibid*, p.123.
- [11] UNHCR, *Iraq Flash Update No.4*, 26 October 2019, <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-flash-update-no4-26-october-2019>
- [12] Haji Hewa KHEDIR, "IDPs in the Kurdistan Region of Iraq (KRI): Intractable Return and Absence of Social Integration Policy". In *International Migration*. John Wiley & Sons Ltd on behalf of International Organization for Migration. 2020, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/imig.12716>
- [13] UNHCR, *Gawilan Camp profile, Syrian Refugees, Duhok, Iraq*, 25 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/iraq/gawilan-camp-profile-syrian-refugees-duhok-iraq>
- [14] UNHCR, *Information Kit No.19, Syrian Refugees – Iraq : Humanitarian inter-agency achievements 2019*, 22 septembre 2020, p.5, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79125>
- [15] UNHCR, *Camp profile - Gawilan Refugee Camp, Dohuk, KR - Iraq*, 2014 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GawilanCampProfileJan.2014.pdf>
- [16] UNHCR, *Gawilan Camp profile, Syrian Refugees, Duhok, Iraq*, 25 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/iraq/gawilan-camp-profile-syrian-refugees-duhok-iraq>
- [17] Olivier PIOT, *Kurdes, les damnés de la guerre*, Les Petits matins, 2020, p.223.
- [18] UNHCR, *Information Kit No.19, Syrian Refugees – Iraq : Humanitarian inter-agency achievements 2019*, 22 septembre 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79125>
- [19] Adnan Amin QADIR, "Legal Status of Asylum Seekers and Refugees in Iraq and Kurdistan Region of Iraq", *The Scientific Journal of Cihan University – Slemani*, Volume (3), Issue (2), pp. 501-521, décembre 2019, https://www.researchgate.net/publication/338165185_Legal_Status_of_Asylum_Seekers_and_Refugees_in_Iraq_and_Kurdistan_Region_of_Iraq/references
- [20] En effet, seule l’Égypte a adhéré à la convention de Genève de 1951 et à son protocole additionnel (22 mai 1981). Source : https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsII.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=V-2&chapter=5&Temp=mtdsg2&clang=_fr#:~:text=La%20Convention%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20adopt%C3%A9,Unies%20le%2014%20d%C3%A9cembre%201950. Source: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=V-5&chapter=5&clang=_fr
- [21] Celui-ci a en outre la charge de coordonner l’assistance destinée aux réfugiés et déplacés internes irakiens, tout en veillant à ce que ces derniers puissent accéder aux services de première nécessité. <https://www.refworld.org/pdfid/5c75602f7.pdf>
- [22] UNHCR, *Information Kit No.19, Syrian Refugees – Iraq : Humanitarian inter-agency achievements 2019*, 22 septembre 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79125>
- [23] *Ibid*.

- [24] Selon la stratégie établie par le HCR en coordination avec les acteurs humanitaires et les autorités du Kurdistan irakien, Regional Refugee and Resilience Plan (3RP).
- [25] UNHCR, communiqué de presse, *Kurdistan Regional Government signs a Memorandum of Understanding with UNHCR Iraq*, 17 avril 2019, <https://reliefweb.int/report/iraq/kurdistan-regional-government-signs-memorandum-understanding-unhcr-iraq-support-national>
- [26] UNHCR, *Information Kit No.19, Syrian Refugees – Iraq : Humanitarian inter-agency achievements 2019*, 22 septembre 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79125>
- [27] *Ibid*, p.14.
- [28] UNHCR, *Gawilan Camp profile, Syrian Refugees, Duhok, Iraq*, 25 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/iraq/gawilan-camp-profile-syrian-refugees-duhok-iraq>
- [29] *Ibid*.
- [30] UNHCR, *Iraq Flash Update No.4, 26 October 2019*, <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-flash-update-no4-26-october-2019>
- [31] Harem Nareeman MAHMOOD et al, “Post-traumatic stress disorder and depression among Syrian refugees residing in the Kurdistan region of Iraq”, *Conflict and Health*, 2019, <https://conflictandhealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s13031-019-0238-5>
- [32] Hawkar IBRAHIM, Chiya Q HASSAN, “Post-traumatic Stress Disorder Symptoms Resulting from Torture and Other Traumatic Events among Syrian Kurdish Refugees in Kurdistan Region, Iraq”, *Frontiers in Psychology*, 2017, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/28265252/>
- [33] George SADEK, “Legal Status of Refugees: Egypt, Jordan, Lebanon, and Iraq”, *The Law Library of Congress*, 2013, <https://www.loc.gov/law/help/refugees/2014-010156%20RPT.pdf>
- [34] UNHCR, *Information Kit No.19, Syrian Refugees – Iraq : Humanitarian inter-agency achievements 2019*, 22 septembre 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79125>
- [35] UNHCR, *Iraq Flash Update No.4, 26 October 2019*, <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-flash-update-no4-26-october-2019>
- [36] UNHCR, *Gawilan Camp profile, Syrian Refugees, Duhok, Iraq*, 25 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/iraq/gawilan-camp-profile-syrian-refugees-duhok-iraq>
- [37] UNHCR, *Iraq Flash Update No.4, 26 October 2019*, <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-flash-update-no4-26-october-2019>
- [38] Centres de protection: Women’s Protection Center, UPP Child Protection Center, Child Protection Unit. Espaces d’accueil et de convivialité : Women’s Social Center, Women’s Listening Center, Youth Friendly Space, Child Friendly Space. Source: UNHCR, *Information Kit No.19, Syrian Refugees – Iraq : Humanitarian inter-agency achievements 2019*, 22 septembre 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79125>
- [39] REACH, IRAQ - Gawilan Camp, General Infrastructure, 21 November 2019, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/REACH_IRQ_Map_Refugee_Gawilan_21Nov2019.pdf
- [40] UNHCR, *Gawilan Camp profile, Syrian Refugees, Duhok, Iraq*, 25 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/iraq/gawilan-camp-profile-syrian-refugees-duhok-iraq>
- [41] UNHCR, *Iraq Flash Update No.4, 26 October 2019*, <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-flash-update-no4-26-october-2019>
- [42] N. BIWAR, “Baradarash & Gawilan Camp Profile 08.11”, *BRHA*, 2019, https://www.academia.edu/41554151/Baradarash_and_Gawilan_camp_Profile_08_11
- [43] UNHCR, *Gawilan Camp profile, Syrian Refugees, Duhok, Iraq*, 25 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/iraq/gawilan-camp-profile-syrian-refugees-duhok-iraq>
- [44] UNHCR, *Iraq Flash Update No.4, 26 October 2019*, <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-flash-update-no4-26-october-2019>
- [45] Olivia CUTHBERT, “New Syrian Refugees in Iraq Struggle to Access Education”, *Al Fanar Media*, Janvier 2020, <https://www.al-fanarmedia.org/2020/01/new-syrian-refugees-in-iraq-struggle-to-access-education/>
- [46] Syria Needs Analysis Project, Legal status of individuals fleeing Syria, June 2013, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/legal_status_of_individuals_fleeing_syria.pdf
- [47] Olivia CUTHBERT, “New Syrian Refugees in Iraq Struggle to Access Education”. *Al Fanar Media*. Janvier

48] UNHCR, *Iraq: Regional Refugee and Resilience Plan in Response to the Syrian Crisis*, février 2020, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/74758.pdf>

irakien, Regional Refugee and Resilience Plan (3RP).

[49] UNHCR, *Gawilan Camp profile, Syrian Refugees, Duhok, Iraq*, 25 juin 2018, <https://reliefweb.int/report/iraq/gawilan-camp-profile-syrian-refugees-duhok-iraq>

[50] *Ibid.*

[51] ACTED, ACTED child protection team facilitates a family reunification, <https://www.acted.org/en/acted-child-protection-team-facilitates-a-family-reunification/>

[52] UNHCR, *Iraq Flash Update No.4*, 26 October 2019, <https://reliefweb.int/report/iraq/iraq-flash-update-no4-26-october-2019>

[53] N. BIWAR, "Baradarash & Gawilan Camp Profile 08.11", BRHA, 2019, https://www.academia.edu/41554151/Baradarash_and_Gawilan_camp_Profile_08_11

[54] UNHCR, *Iraq: Regional Refugee and Resilience Plan in Response to the Syrian Crisis*, février 2020, p.9, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/74758.pdf>

[55] UNHCR, *Information Kit No.19, Syrian Refugees – Iraq : Humanitarian inter-agency achievements 2019*, 22 septembre 2020, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/79125>